



Bureau de Poitiers

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13



ASSOCIATION LE TOIT DU MONDE

31 Rue des Trois Rois
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

AUDIT

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SARL au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015 Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux adhérents de l'association « LE TOIT DU MONDE »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LE TOIT DU MONDE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 mars sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 18 mai 2020.

SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES

Laurent RIVAULT

Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

BILAN

	ACTIF	EXERCICE N			N - 1
		BRUT	Amortiss. et Prov. à déduire	NET	NET
	Immobilisations incorporelles :				
I M A M C O T B	logiciels	588	215	373	569
	Immobilisations corporelles :				
I L F I S E	Immeuble	247 459	94 734	152 725	157 098
	Agencement et aménagement des constructions	154 846	93 433	61 414	61 863
	Installations techniques, matériels	131 915	92 836	39 078	40 378
	Matériel de transport	26 985	12 811	14 174	-
	Matériel de bureau et d'informatique	53 778	48 715	5 063	9 305
	Mobilier	35 147	32 958	2 189	2 419
	Immobilisations en cours :				
	Immobilisations financières :				
	Participations	1		1	1
	Créances et compte rattachées			-	-
	Prêts				
	Autres			-	4 565
	TOTAL I	650 719	375 701	275 017	276 198
	Stock :				
C I A R C C T U I L F A N T	Stock et en cours de matières premières et de marchandises				
	Avances et acomptes versés sur créances				
	Créances :				
	Créances usagers et comptes rattachés	22 315		22 315	15 028
	Autres	53 485		53 485	100 227
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	825 016		825 016	706 847
	TOTAL II	900 815	-	900 815	822 103
R E G U L A R I S A T I O N	Charges constatées d'avance	6 600		6 600	6 853
	TOTAL III	6 600		6 600	6 853
	I+II+III	1 558 134	375 701	1 182 432	1 105 153

BILAN

	PASSIF	EXERCICE N	N - 1
	Fonds propres :		
A	Fonds associatifs sans droit de reprise	189 424	189 424
S	Réserves	34 630	34 630
F S	Report à nouveau	192 327	192 327
O O	Résultat de l'exercice	17 076	40 479
N C			
D I	Autres fonds associatifs :		
S A	Fonds associatifs avec droit de reprise	76 945	36 466
T	Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	307 201	307 201
I	Provisions réglementées		
F			
	TOTAL I	817 603	800 527
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	39 460	36 061
	Fonds dédiés		
	. sur subventions de fonctionnement	40 200	14 157
	. sur autres ressources		
	TOTAL II	79 660	50 218
D	Emprunts et dettes diverses		
E	Avance et acomptes reçus sur commande		
T	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 734	91 044
T			
E	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
S	Dettes fiscales et sociales	109 920	100 016
	Autres dettes	968	
R			
E	Produits constatés d'avance	81 547	63 348
G			
U			
L			
.			
	TOTAL III	285 170	254 408
	I+II+III	1 182 432	1 105 153

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits d'exploitation :		
Ventes	125 474	118 569
Prestations de services	23 372	19 811
Sous-total A	148 846	138 379
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	814 306	773 409
Reprise sur provisions, transfert de charges	25 432	27 359
Adhésions	2 567	2 461
Contributions volontaires	12 352	16 859
Autres produits	9 600	9 600
Produits supplétifs		
Sous-total B	864 256	829 688
TOTAL I (A+B)	1 013 103	968 067
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	2 394	9 082
TOTAL II	2 394	9 082
Produits financiers :		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	652	647
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL III	652	647
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	5 911	850
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL IV	5 911	850
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>		
TOTAL DES PRODUITS	1 022 060	978 646
Solde débiteur - PERTE		
TOTAL GENERAL	1 022 060	978 646

Evaluation des contributions volontaires en nature
Bénévolat

83 714

78 676

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges d'exploitation :		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	78 590	81 817
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	173 638	169 711
Impôts, taxes et versements assimilés	31 786	28 073
Salaires et traitements	498 937	451 288
Charges sociales et autres charges	143 076	156 820
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	29 699	26 026
. Sur actif circulant : dotation charges à répartir		
. Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 399	2 750
Créances irrécouvrables		
Autres charges	2 450	2 140
Charges supplétives		
TOTAL I	961 575	918 625
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		976
TOTAL II	-	976
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL III	-	-
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	3 209	4 410
Sur opérations en capital		
Valeur comptable d'éléments d'actif cédés		
TOTAL IV	3 209	4 410
<i>Engagement à réaliser sur ressources affectées</i>	40 200	14 157
TOTAL DES CHARGES	1 004 983	938 167
Solde créditeur - EXCEDENT	17 076	40 479
TOTAL GENERAL	1 022 060	978 646

Evaluation des contributions volontaires en nature

Bénévolat

83 714

78 676

I - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

A - RAPPEL DES PRINCIPES

1°) PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon les nouvelles modalités édictées par les règlements CRC n° 2002-10, 2003-07 et 2004-6.

2°) CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B - PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

1) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

Les amortissements pour dépréciation sont les amortissements économiques justifiés. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement moyennes pour les différentes catégories d'immobilisation sont les suivantes :

- matériel.....4 à 5 ans
- agencement, aménagement.....10 ans
- matériel de transport.....5 ans

- immeuble – frais de notaire.....60 ans
- immeuble – gros œuvre60 ans
- façade – étanchéité.....30 ans
- installations générales.....20 ans
- agencements intérieurs.....15 ans
- terrain.....non amorti

- matériel de bureau.....3 à 5 ans
- mobilier.....5 à 10 ans

2) Aide à l'investissement

Versement de la subvention d'investissement de la ville 20000€ qui permettra de financer les travaux.

3) Provisions pour risques et charges

La provision figurant au bilan correspond à :

- Provision engagement retraite..... 39 460€

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2014-2016,
- Turn over 2% constant,
- Taux de progression des salaires 1% constant,
- Taux d'actualisation 1%,
- Taux de charges sociales : 40% pour les non cadres.

4) Mise à disposition

La Ville de Poitiers met à disposition de l'Association :

- une personne à temps plein au secrétariat/accueil. Ce poste est valorisé pour 35599€ par la municipalité,
- Et une personne à mi-temps à l'entretien. Ce poste est valorisé pour 16401€ par la municipalité (En arrêt de travail, remplacé par un salarié en CDD).
- du matériel, dans le cadre du « Monde en Fête »,
- des locaux et du matériel de cuisine au 14 rue du Mouton pour le fonctionnement du Restaurant social.

Matériel et locaux n'ont fait l'objet d'aucune évaluation.

5) Les contributions volontaires

La participation des bénévoles aux activités de l'Association a fait l'objet d'une valorisation, comme les années précédentes, calculée sur la base du salaire minimum et il est tenu compte des charges sociales et fiscales.

Ces contributions volontaires évaluées à 83713.60 € en 2019 contre 78 676 € en 2018 sont inscrites aux comptes 86 et 87.

6) Rémunérations des dirigeants

Conformément à la loi 2006-586 du 23 Mai 2006, il est indiqué que la rémunération du plus haut cadre dirigeant s'élève à 55320.64€ bruts pour l'exercice 2019.

II - PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provision pour risques et charges	36 061	3 399		39 460

Diminution :

Provision pour risques.....

Provision pour charges.....

Augmentation :

Provision engagement retraite.....3 399€

III - ACTIF IMMOBILISE

A - État de l'actif immobilisé

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations financières
Valeur brute au début de l'exercice	588	617 629	4 566
Investissement de l'exercice		33 085	
Cessions et mises hors service		584	4 565
Valeur brute à la clôture	588	650130	1

B - État des amortissements

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles
Amortissements début d'exercice		346 586
Dotations de l'exercice		29 699
Amortissements sur éléments cédés et repris		584
Amortissements à la clôture		375 701

IV - CREANCES & DETTES

Échéances des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Désignation	- d'un an	1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Créances	75 800		
Dettes financières			
Dettes	203 623		

Les créances sont constituées par :

- subventions à recevoir52 752
- clients et débiteurs divers23 048

Les dettes sont constituées par :

- charges sociales et fiscales de décembre et
4ème trimestre 201931 987
- provision pour congés payés et charges afférentes48 549
- provision pour Compte Epargne temps6 606
- Comité d'établissement14 580
- fournisseurs de décembre non réglés22 365
- fournisseurs factures non parvenues70 370
- impôts sur revenus locatifs1 831
- personnel rémunération due6 165
- opposition sur salaires202
- Charges à payer968

V - COMPTES DE REGULARISATION

A - ACTIF

Ils se décomposent comme suit :

1) Charges constatées d'avance	6 600
- Stock produits d'entretien Restaurant social.....	216
- Stock alimentation Restaurant social	395
- Revue fiduciaire + dico 2020	256
- Vienne Doc part contrat entretien 2020	264
- Orange part contrat entretien 2020	378
- Plenita assurances 2020.....	430
- Défibril contrat entretien 2020	120
- SMACL / responsabilité 2020.....	2 692
- GRENKE/1 ^{er} TRIM 2020.....	191
- MTI/Maintenance caisse resto	252
- INTERNET/cles 4G janv 2020.....	120
- Cultura/tableaux quinzaine.....	86
- CIDFF/MAD Mme Falconi de janv à mars.....	1 200
2) Subventions à recevoir.....	52 752
- Caisse d'Allocations Familiales	27 497
- Direccte/chantier d'insertion	1 304
- Conseil Départemental.....	8 550
- PLIE.....	8 185
- Subvention Ville	2 716
- CAPEE / ARS.....	4 500

B - PASSIF

1) Produits constatés d'avance.....	81 547
- Report dons pour autres actions.....	61 547
- Subvention d'investissement.....	20 000

2) Charges à payer

Compte 408, montant TTC

<u>Fournisseurs factures non parvenues.....</u>	<u>70 369</u>
Commissaire aux comptes 2019.....	4 500
CCAS Relais 2018.....	27 845
Ville – personnel mis à disposition.....	35 599
Médecine du Travail 4 ^{ème} trimestre	757
GDF du 31	527
GP-conso eau 2 ^{ème} semestre 2019	413
GP-ordures ménagères 2 ^{ème} semestre 2019.....	411
Banque Alimentaire 4T 2019.....	317
<u>Personnel charges à payer</u>	<u>55 155</u>
428 Congés payés.....	36 051
CET.....	4 709
438 Organismes sociaux, charges à payer :	
- sur congés payés	12 498
- sur CET (Cpte épargne temps).....	1 897

VI – TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Subventions de fonctionnement affectées

Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
A	B	C	D=A-B+C
14 157	14 157	40 200	40 200

VII – DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES PRIVILEGE DU PRETEUR DE DENIERS

	MONTANT GARANTI
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	0

VIII – VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

		début d'exercice	augmentation	diminution	fin d'exercice
102000	fonds associatifs sans droit de reprise	134 789			134 789
102600	subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
103000	fonds associatifs avec droit de reprise				
103200	Projet asso travaux accueil	36 466	40 479		76 945
103600	subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
106300	réserves statutaires				
106800	autres réserves	34 630			34 630
110000	report à nouveau	192 327			192 327
119000	report à nouveau débiteur				
120000	résultat de l'exercice	40 479	17 076	40 479	17 076
131000	subventions d'investissement	361 836			361 836
139000	subventions d'investissement inscrites au compte de résultat				
	TOTAL	800 527	57 555	40 479	817 603

IX – PRESTATIONS DE FORMATION

RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT 2019		MONTANT 2018	
	EN EUROS	%	EN EUROS	%
I- RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS				
ENTREPRISES	8 561	100	2 400	100
ETAT				
COLLECTIVITES LOCALES				
ETABLISSEMENTS PUBLICS				
ENTREPRISE VIA FONGECIF				
PARTICULIERS				
SOUS-TOTAL I	8 561	100	2 400	100
II- RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
INSTANCES EUROPEENNES				
ETAT				
REGION				100
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES				
SOUS-TOTAL II				100
III- AUTRES				
AUTRES ORGANISMES DE FORMATION				
AUTRES RESSOURCES				
SOUS-TOTAL III				
TOTAL DES RESSOURCES	8 561	100	2 400	100

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	2019		2018	
	EN EUROS	%	EN EUROS	%
DIPLOMANTE				
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET QUALIFIANT	8 561	100	2 400	100
INSERTION SOCIALE				
TOTAL	8 561	100	2 400	100

Evènements postérieurs à l'exercice :

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Au plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.